

Rapports soumis à délibération
Conseil Communautaire du lundi 5 octobre 2026 à 17 heures 30
Salle du marché couvert à Avallon

O.J N° 1 : APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU MARDI 28 JUILLET 2026

Rapporteur : le Président

Délibération : adoptée à l'unanimité

O.J N° 2 : INFORMATIONS DIVERSES DU PRÉSIDENT

- **Sous réserve de modifications pour nécessités de projets/services, le Président informe :**
 - Les deux dernières réunions 2026 du Bureau communautaire auront lieu :
 - Le lundi 26 octobre à 17 heures 30 au siège de la CCAVM à Avallon,
 - Le mardi 08 décembre à 17 heures 30 au siège de la CCAVM à Avallon,
 - Les deux dernières réunions 2026 du Conseil communautaire auront lieu :
 - Le lundi 9 novembre à 17 heures 30 au marché couvert à Avallon,
 - Le jeudi 17 décembre à 17 heures 30 au marché couvert à Avallon.
- **Compétence « urbanisme » :**
 - Après 5 années d'application du Plan local d'urbanisme intercommunal et rappelant qu'il a toujours soutenu sa pertinence tout en reconnaissant sa perfectibilité, le Président explique que les membres de la Commission « urbanisme », réunie le 29 septembre dernier, ont émis un avis favorable pour lancer une révision complète dudit plan selon un calendrier et des modalités qui restent à définir, sachant qu'il faudra avoir recours à un bureau d'études, associer toutes les communes et s'appuyer sur tous nos partenaires. Il ajoute qu'un groupe de travail « urbanisme », émergeant de ladite commission, se réunira une première fois, le mardi 20 octobre prochain.
 - Dans le cadre de l'instruction des autorisations du droit des sols, le Président explique que de nombreux dossiers reçoivent des avis défavorables pour diverses raisons inhérentes à la défense incendie qui ne sont pas imputables au Plan local d'urbanisme intercommunal. Il ajoute qu'il sera important de prendre en considération cette problématique dans la révision du PLUi en y associant le Service Départemental d'Incendie et de Secours. Le Président pense qu'il sera peut-être nécessaire de mener un travail parallèle sur le sujet compte tenu des préconisations demandées aux communes, toutefois pas toutes obligatoires (réf. : *entretien du Président et de Serge NASSELEVITCH en date du mercredi 30 septembre 2026 avec les services du SDIS à Auxerre*).
 - Dans le cadre de la modification de droit commun n°2 du Plan local d'urbanisme intercommunal, le Président informe qu'il va envoyer le calendrier prévisionnel des différentes étapes restantes de la procédure à toutes les communes concernées, étant très conscient de la nécessité de maîtriser les délais qui, toutefois, ne dépendent pas uniquement de l'intercommunalité. Les communes concernées suivantes pourront transmettre ce calendrier aux porteurs des projets si elles le souhaitent : Athie, Bussièrès, Chastellux-sur-Cure, Châtel-Censoir, Magny, Menades, Saint-Léger-Vauban, Saint-Germain-des-Champs (3 projets : Chézelles – l'Étang - Montigny) et Sainte-Magnance).
- **Marché mutualisé : maintenance des extincteurs et vérifications électriques :** compte tenu des difficultés rencontrées par de nombreuses communes et par la CCAVM avec le titulaire du marché, le Président informe qu'il le rencontre, ce mercredi 07 octobre, afin d'examiner de la suite qui pourra ou non être donnée à ce marché. Il précise que les communes concernées seront informées du résultat de la rencontre, étant précisé que chaque commune, signataire du marché, sera libre de décider comme elle le souhaite et, le cas échéant, en respectant les règles du code de la commande publique en cas d'une décision de résiliation.
- **Lutte contre l'invasion des pigeons :** après avoir rappelé que la première réunion organisée dans le cadre de la lutte contre l'invasion des pigeons n'avait pas connu de suite, le Président rappelle qu'une nouvelle réunion aura lieu le vendredi 06 novembre 2026 à 10 heures, salle de réunion de la CCAVM. Il précise qu'un professionnel de cette problématique sera présent à cette réunion pour laquelle seules 4 communes ont, à ce jour, répondu qu'elles seraient présentes.



○ **Règlements d'intervention :**

- Règlement d'intervention économique en matière d'immobilier d'entreprise : le Président explique qu'il va proposer à notre collègue Vice-président en charge du Développement économique et Tourisme d'examiner, lors d'une prochaine réunion de la commission, le règlement qui date du 17 octobre 2022 et, le cas échéant, faire des propositions de modifications, en lien avec la Commission des finances.
- Règlements d'attribution de subventions accordées aux collectivités et autres organismes non associatifs, d'une part et, d'autre part, aux associations : le Président explique qu'il va proposer à notre collègue Vice-président en charge des finances d'examiner, lors d'une prochaine réunion de la commission, les 2 règlements susvisés qui datent du 12 avril 2017 et, le cas échéant, faire des propositions de modifications.

- **Formation des élus** : le Président informe qu'un séminaire « formation/information » qui sera animé par un professeur d'université, juriste et consultant, spécialisé « finances et fiscalité », à destination de tous les Conseillers municipaux, aura lieu le vendredi 27 novembre 2026 de 9 à 17 heures. Il indique que l'ordre du jour consistera à présenter le cadre de stratégies institutionnelle, administrative et financière des collectivités locales, étant précisé qu'une invitation sera adressée à toutes les communes, charge à elles de la faire suivre à leur propre Conseil municipal.

- **Bâtiments intercommunaux** : suite au sondage effectué auprès de tous les élus communautaires et à partir d'une trentaine de réponses, le Président informe :

- L'aqua'vallonnaise est le nom donné à la piscine intercommunale,
- Le jardin des possibles est le nom donné au Pôle « Petite Enfance-Jeunesse ».

- **Droit à l'image** : ayant constaté que la photo de la gouvernance de la CCAVM, installée lors des réunions du Conseil communautaire, certes « floutée », avait circulée sur les réseaux sociaux, le Président informe qu'il va en vérifier la légalité et, le cas échéant, lui donner la suite qui s'impose.

O.J N° 3 : INFORMATIONS SUR LES DÉLÉGATIONS DU PRÉSIDENT

Il est rendu acte des décisions prises par le Président en application de ses délégations de pouvoir.

O.J N° 4 : INFORMATIONS SUR LES DÉLÉGATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Il est rendu acte des décisions prises par le Bureau communautaire en application de ses délégations de pouvoir.

O.J N° 5 : DÉSIGNATION À UN ORGANISME EXTÉRIEUR

2026-129 Désignation à un organisme extérieur : Commission départementale de lutte contre la prostitution

Rapporteur : le Président

Délibération : adoptée à l'unanimité

O.J N° 6 : RÉVISION DES STATUTS

2026-130 Révision des statuts

Rapporteur : le Président

Délibération : adoptée à l'unanimité

O.J N° 7 : URBANISME

2026-131 Instruction des autorisations du droit des sols

Rapporteur : le Président

Délibération : adoptée à la majorité des voix (60 voix pour, 5 abstentions et 2 voix contre)

O.J N° 8 : MOBILITÉ

2026-132 Aide à l'acquisition de vélos à assistance électrique

Rapporteur : le Président

Délibération : adoptée à la majorité des voix (64 voix pour, 2 abstentions et 1 voix contre)



2026-133 Nouvelle tarification du Transport à la Demande (TAD) à compter du 1^{er} janvier 2027

Rapporteur : le Président

Délibération : adoptée à la majorité des voix (53 voix pour, 6 abstentions et 8 voix contre)

O.J N° 9 : PÔLE « PETITE ENFANCE – ENFANCE-JEUNESSE »

2026-134 Approbation de la Convention Territoriale Globale (CTG)

Rapporteur : Madame Isabelle HOUÉ-HUBERDEAU

Délibération : adoptée à l'unanimité

2026-135 Approbation du Projet de fonctionnement 2027-2030 du Relais Petite Enfance

Rapporteur : Madame Isabelle HOUÉ-HUBERDEAU

Délibération : adoptée à l'unanimité

O.J N° 10 : AFFAIRES FINANCIÈRES

2026-136 Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT)

Rapporteur : Monsieur Camille BOÉRIO

Délibération : adoptée à l'unanimité

2026-137 Indemnités de fonction des élus

Rapporteur : le Président

Délibération : adoptée à l'unanimité

2026-138 Décision modificative 2026-4 du budget principal 2026

Rapporteur : Monsieur Camille BOÉRIO

Délibération : adoptée à l'unanimité

2026-139 Décision modificative 2026-1 du budget annexe du Pôle « Petite Enfance – Enfance-Jeunesse » 2026

Rapporteur : Monsieur Camille BOÉRIO

Délibération : adoptée à l'unanimité

O.J N° 11 : RESSOURCES HUMAINES

2026-140 Création d'un poste permanent à temps complet d'Assistant Petite Enfance, grade à définir selon le profil de la personne recrutée, à compter du 1^{er} septembre 2026

Rapporteur : le Président

Délibération : adoptée à l'unanimité

2026-141 Création d'un poste permanent à temps complet de chargé de coopération (H/F) de la Convention Territoriale Globale (CTG), à compter du 2 novembre 2026

Rapporteur : le Président

Délibération : adoptée à l'unanimité

2026-142 Création d'un poste permanent à temps complet au grade d'Adjoint technique, à compter du 14 septembre 2026, service entretien « piscine intercommunale »

Rapporteur : le Président

Délibération : adoptée à l'unanimité

2026-143 Création d'un poste permanent à temps complet au grade d'Adjoint administratif principal 1^{ère} classe, à compter du 6 octobre 2026, service administratif « déchets ménagers et assimilés »

Rapporteur : le Président

Délibération : adoptée à l'unanimité



2026-144 Création d'un poste permanent à temps complet au grade d'Adjoint technique, à compter du 6 octobre 2026, service gardiennage des déchetteries « déchets ménagers et assimilés »

Rapporteur : le Président

Délibération : adoptée à l'unanimité

O.J N° 12 : INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

En réponse à Madame Nathalie MILLET s'interrogeant sur l'avis favorable du Bureau communautaire d'autoriser l'organisation des Boucles de l'Yonne « UFOLEP » sur le territoire communautaire en 2027 et sur le fait d'accorder une subvention de 5 000,00 euros au Comité d'organisation dont le siège social n'est pas basé sur ledit territoire, le Président explique que le Bureau communautaire n'a pas pris de délibération concernant la répartition pour l'attribution des 5 000,00 euros demandés.

L'ordre du jour étant épuisé, **la séance est levée 19 heures 20.**

